INSCRIPTIONS

Compléter ce bulletin

A ENVOYER AVANT LE 28 AOUT 2018

NOM- PRENOM	ADRESSE					
113.11	ADRESSE .	40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	2€	oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	2€	oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus 2€		oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus 2€		oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	Bus 2€	oui	non	
	email:					

Un carton de route vous sera remis au départ

Faites le chèque au nom de : Tourisme et loisirs en chemillois

Envoyer inscription et chèque à : Mme CAILLAUD Colette Rue de la Croix bergère – Grillaux – CHEMILLE – 49120 CHEMILLE EN ANJOU

Droit à l'image, par son inscription le randonneur autorise les organisateurs à utiliser les images prises le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation, sur tout type de support

Chaque randonneur doit se conformer au code de la route et est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime. Respecter également l'environnement. Dans tous les cas l'orgature

INSCRIPTIONS

A ENVOYER AVANT LE 28 AOUT 2018

Completer ce bulletin						
NOM- PRENOM	ADRESSE					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	2€	oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	Bus 2€		non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	2€	oui	non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	Bus 2€		non	
	email:					
		40KM 11€	32KM 9€	23KM 7€	14KM 5€	19KM 7€
		Bus	2€	oui	non	
	email :	Bus	Dus 2e			

Un carton de route vous sera remis au départ

Faites le chèque au nom de : Tourisme et loisirs en chemillois

Envoyer inscription et chèque à : Mme CAILLAUD Colette Rue de la Croix bergère – Grillaux – CHEMILLE – 49120 CHEMILLE EN ANJOU

<u>Droit à l'image</u>, par son inscription le randonneur autorise les organisateurs à utiliser les images prises le jour de l'épreuve à des fins de promotion de la manifestation, sur tout type de support

Chaque randonneur doit se conformer au code de la route et est responsable des accidents dont il pourrait être l'auteur ou la victime. Respecter également l'environnement. Dans tous les cas l'organisation ne sera responsable de quelque accident que ce soit.
Signature